



Johan SCREPL
Architecte indépendant
OSCARIUS
Rue de l'Industrie 10 - 90317 Drogen
T: +32 (0) 475 88 88 88
johan@oscarius.be
www.oscarius.be

CONCERNE
Construction de maisons unifamiliales
06/10/2023

Durabrik Sa - Maître d'ouvrage
Chaussée de Perwez - 5003 Saint Marc
Cantone 14.04.00000
Section 8 - 47x327m

Chantier
Chaussée de Perwez - 5003 Saint Marc
Cantone 14.04.00000
Section 8 - 47x327m

Signatures

Architecte	Maître d'ouvrage	Administration

Etat d'avancement

CONCEPTION	SOUMISSION
------------	------------

PERMIS URBAINISE: xxx/xx/xxxx
Ville de Namur: VR:

Remarques importantes:

1. L'implémentation de révisions ou de modifications doit être soumise à l'approbation écrite du maître d'ouvrage et de l'architecte.
2. Toute modification doit être soumise au maître d'ouvrage pour approbation écrite et à l'architecte pour l'aspect technique et réglementaire.
3. Les plans de détail doivent être soumis au maître d'ouvrage pour approbation écrite et à l'architecte pour l'aspect technique et réglementaire.
4. Toute modification doit être soumise au maître d'ouvrage pour approbation écrite et à l'architecte pour l'aspect technique et réglementaire.
5. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
6. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
7. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
8. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
9. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
10. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
11. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
12. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
13. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
14. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
15. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
16. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
17. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
18. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
19. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
20. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
21. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
22. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
23. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
24. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.
25. Le maître d'ouvrage est responsable de la validité des données techniques et réglementaires fournies.

Dimension: 1200/900 mm - 514.43 cm